

N°2022-18

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Marie-Françoise TAHON, Christian LEMAIRE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD
Pierre DEHOVE donne procuration à Luc MONNET
Dominique SKRZYP CZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
Yannick LIEVIN donne procuration à Michel MAILLARD
Philippe KUPPENS donne procuration à Emmanuel CHARETTE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre de l'aide Centre-Ville Centre Bourg de la région Hauts de France pour la création d'une halle couverte (Passage de la grange).

La Commune souhaite réaliser des travaux pour la création d'une halle couverte au passage de la grange. Cette halle a vocation à accueillir le marché de Templeuve en Pévèle et vient compléter une diversité des lieux du centre-ville.

Les travaux comprennent la création de toilette à destination des commerçants, la mise en place de 2 bornes foraines (eau et électricité), le traçage au sol délimitant la zone piétonne, le ravalement de la façade de la halle côté rue du Maresquel et le contrôle de la charpente et de la toiture.

Les travaux sont estimés à 71 233 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la région Hauts de France, au titre de l'aide Centre-Ville Centre Bourg dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût estimatif du projet (H.T)		71 233 €
Région Hauts de France	Aide Centre-ville Centre Bourg	35 616 €
Commune	Autofinancement	35 617 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de l'aide Centre-Ville Centre Bourg de la région Hauts de France, pour financer cette opération.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Luc MONNET

